

Séance du 28 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAPLOT, Maire.

Présents : Alain CHAPLOT, Marie-Madeleine GAILLARD, Mauricette SEUTIN, André DUVAL, Xavier MULLER, Christine BIZOT, Pierre MAILLARD, Caroline BEHAR

Absents excusés : Michel FAURE (procuration à Mauricette SEUTIN) Bertrand BIDAULT de l'ISLE (procuration à Christine BIZOT)

Absents : Christophe GENTIL, Aurélia FREAU, Patrice JORAND

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2017,
 - Désignation du secrétaire de séance
 - Délibération pour une demande de subvention DETR
 - Proposition de changement du lieu de l'arrêt de bus pour les élèves des collèges et des lycées
 - Validation de la modification des statuts de la CCS
 - Organisation des festivités du 14 juillet 2017
 - Organisation de l'accueil de « Yonne Tour Sport »
 - Information concernant le poste de rédacteur
 - Etude de la proposition de don de M. Goeneutte
 - Demande de subvention
 - Visite des appartements de l'immeuble Jean de Chalon
 - Questions diverses.
- Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour le rapport annuel du délégataire concernant le service de l'Eau.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2017

Après lecture du procès-verbal par le Maire, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2017 est approuvé à l'unanimité par les Membres présents.

II - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Christine BIZOT a été désignée secrétaire de séance.

III - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE CONCERNANT LE SERVICE DE L'EAU

Le Maire donne connaissance des principaux éléments du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de la Lyonnaise des Eaux de l'année 2016. Il a été facturé 35 490 m³ d'eau en 2016 à 372 clients contre 39 045 m³ d'eau à 369 clients en 2015, soit une diminution de la consommation de 9,1 %. L'indice linéaire de perte est de 2.12 m³ par jour et par km de réseau. Le rendement est de 81,2 % pour un linéaire de réseau de 11,1 km. Les taux de conformité sur les analyses bactériologiques et sur les analyses physico-chimiques sont de 100 %, cela atteste de la bonne qualité de l'eau distribuée. Le prix du m³ d'eau est de 3.97 € TTC. Il reste 11 branchements en plomb à réhabiliter rue Vauban et 6 rue Bouchardat. La Lyonnaise indique que le lit de séchage, prévu pour récupérer les dépôts de manganèse issus des lavages de filtres, déborde à chaque lavage et ne remplit pas sa fonction. Du manganèse est visible dans le fossé. Le délégataire a fait procéder au nettoyage du puits par camion hydro-cureur, 1 M³ de sable et de boues en a été extrait. Les orientations à envisager en 2018 sont : le remplacement des 17 branchements plomb, l'équipement des installations de capteurs anti-intrusion afin de renforcer la surveillance du point de captage (plan Vigipirate toujours en vigueur).

Les Membres du Conseil Municipal adoptent ce rapport annuel du service de l'eau et acceptent les orientations à envisager pour 2018.

IV- DELIBERATION DEMANDES DE SUBVENTIONS

SUBVENTIONS POUR LA REFECTION DU MUR DU CAMPING

Le Maire rappelle que dans le processus de développement du tourisme engagé par la Communauté de Communes du Serein, il serait intéressant d'améliorer l'entrée du village par la réfection du mur du camping et la mise en conformité PMR et sanitaire du camping municipal. Il donne connaissance de l'estimation des travaux : la réfection du mur du camping est estimée à 25 300.70 € H.T. par l'entreprise RIOTTE et les travaux de mise aux normes PMR pour l'accueil et les sanitaires sont estimés à 4 263.07 € H.T. par l'entreprise COQUINOT.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération donnent leur accord pour effectuer ces travaux, acceptent les devis présentés par les deux entreprises RIOTTE de Joux la Ville et COQUINOT de l'Isle sur Serein, pour respectivement 25 300.70 € H.T. soit 30 360.84 € TTC et 4 263.07 € H.T. soit 5 115,68 € TTC. Ils chargent le Maire de solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU LAVOIR DARGEOT

Le Maire indique que le lavoir de la fontaine Dargeot fait partie du petit patrimoine de la Commune de l'Isle sur Serein et qu'à ce titre, il participe à la qualité paysagère en dehors du centre bourg. Il a été construit en 1794 et est alimenté par la source Dargeot.

Cet édifice est situé sur le passage du chemin de petite randonnée « Circuit de la Cordelle » qui est inscrit au PDIPR et, de ce fait, est très visité. De plus, il est rattaché à la légende de la « boeuffnie » ce qui le rend encore plus attachant.

Ce bâtiment possède une charpente remarquable qui, autrefois, soutenait une toiture en laves, une margelle inclinée, un vaste bassin entouré d'une margelle inclinée pour le lavage du linge et une cheminée. M

Cette ancienne construction a besoin d'être restaurée. Pour les travaux de maçonnerie, il est prévu d'effectuer le sablage des murs intérieurs et des fermes et la préparation et l'enduit à la chaux façon pierre vue des murs extérieurs. Il est aussi envisagé de le fermer par deux grilles en fer. L'estimation de ces travaux est de 11 998.14 € H.T. soit 14 397.77 € TTC pour la maçonnerie et de 1 608 € pour les grilles.

V - PROPOSITION DE CHANGEMENT DE LIEU DE L'ARRET DE BUS POUR LES ELEVES DES COLLEGES ET DES LYCEES

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la demande du service du Conseil Départemental en charge des transports scolaires, de déplacer les arrêts de bus des lignes de Noyers sur Serein (97) et d'Avallon (60). Actuellement ces arrêts sont Place de la Fontaine. Pour des raisons de sécurité ces points d'arrêts sont transférés vers le groupe scolaire et devant la Poste. L'organisation du ramassage des enfants s'effectuera de la façon suivante : le car de la ligne d'Avallon (circuit 60) prendra les enfants le matin devant le Groupe Scolaire et les déposera le soir devant la Poste et Le car de la ligne de Noyers (circuit 97) prendra les enfants devant la Poste le matin et les déposera devant le groupe scolaire.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, adoptent, à l'unanimité, cette proposition de changement de lieu des arrêts de bus.

VI - VALIDATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCS

Le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil communautaire, par délibération n° 2017- 057 en date du 19 juin 2017, a voté la modification des statuts de la Communauté de Communes du Serein concernant :

- L'ajout des compétences « eau et assainissement »,
- L'ajout au niveau de la compétence tourisme, du Petit train de l'Yonne à MASSANGIS,
- Une remise en forme des statuts afin de faire figurer les compétences au bon endroit et dans l'ordre, pour les compétences optionnelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'énoncée ci-dessus, chargent le Maire de notifier cette décision à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Serein.

VII - ORGANISATION DES FESTIVITES DU 14 JUILLET 2017

Le Maire expose les festivités prévues pour le 14 juillet à savoir : Tir des Sapeurs-Pompiers de 9 h à 10 h au centre de secours, 11 h revue du Corps des Sapeurs-Pompiers Place de la Fontaine, 11 h 30 remise des prix du tir dans la cour de la Mairie. 11 h 45 verre de l'amitié dans la cour de la Mairie 13 h repas républicain à l'Aire du camping. Le soir à 21 h 30 distribution des lampions, à 22 heures retraite aux flambeaux et à 23 h Feux d'artifice sous les Antes suivi d'un bal public gratuit Place Saint Georges.

Le repas citoyen est organisé par l'Association « Les Ch'tis ». L'apéritif est offert par la Mairie. La distribution des invitations au repas sera effectuée par quelques conseillers volontaires. Ce programme est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

VIII - ORGANISATION DE L'ACCUEIL de « YONNE TOUR SPORT »

Le mercredi 26 juillet, des activités sportives encadrées par des professionnels auront lieu dans le Parc du Château autour du groupe scolaire et du gymnase. Une cinquantaine de personnes seront présentes. La Commune fournira les boissons et les repas. Une buvette pourrait être ouverte soit par le Comité des fêtes, soit par une autre association (Amicale des Pompiers, ...)

Le Conseil Municipal approuve cette organisation.

IX - INFORMATION CONCERNANT LE POSTE DE REDACTEUR

La secrétaire de Mairie partant en retraite en décembre 2017, un appel à candidatures pour le poste de secrétaire a été publié le 22 avril 2017. Des curriculum vitae sont arrivés, des personnes ont été reçues par une commission composée du Maire et des adjoints. Elle étudiera les compétences de chacun avant de prendre une décision.

X - ETUDE DE LA PROPOSITION DE DON DE M. GOENEUTTE

M Pierre GOENEUTTE a proposé à la commune de lui faire don de moules en plâtre, d'armoiries. La question se pose concernant le lieu d'exposition de ces objets. Une commission d'élus se rendra chez Monsieur Goeneutte pour inventorier ces objets.

XI - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire indique que l'Association « Chez les Ch'tis » prépare le repas citoyen du 14 juillet et propose de lui verser une aide de 200 € afin de l'aider dans l'organisation de cette manifestation. Les membres du Conseil Municipal, après délibération, donnent leur accord pour verser la somme de 200 € à l'Association « Chez les Ch'tis ».

XII - VISITE DES APPARTEMENTS DE L'IMMEUBLE JEAN DE CHALON

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visiter les appartements de l'immeuble « Jean de Chalon » après la réunion.

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment de l'ancienne trésorerie

Pierre Maillard demande ce que deviendront les bâtiments de l'ancienne trésorerie.

Un projet est en cours.

Installation d'une avocate à l'Isle sur Serein

Caroline BEHAR indique qu'elle s'installe en tant qu'avocate à l'Isle sur Serein, Avenue du Président Bidault de l'Isle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.